

## **INFORMATIONS FORFAIT INTERSTATION 2020-21**

Suite aux annonces gouvernementales nous indiquant que les remontées mécaniques resteront fermées cette année, nous vous apportons les précisions suivantes pour les enfants titulaires du forfait interstation :

- Les forfaits seront reportés sur la saison 2021-22, dans le cadre de la non-ouverture totale des stations.
- Les cours de ski inclus dans le prix du forfait sont de ce fait annulés.
- Cette année, le forfait interstation donne accès aux pistes de ski nordiques : les titulaires du forfait interstation et sur présentation de celui-ci peuvent aller skier sur l'ensemble des domaines nordiques du Champsaur Valgaudemar (Ancelle, Base de Loisirs Haut Champsaur et Valgaudemar)
- Le forfait interstation peut être aussi utilisé sur les tapis des stations de St Léger et Laye sans aucune incidence sur le report de ce forfait sur l'année suivante.

Pour rappel, le forfait interstation fonctionne comme suit : l'association Equipe Compétition Champsaur (ECC) est la structure qui porte les forfaits. La Communauté de Communes du Champsaur Valgaudemar assure la gestion des forfaits (inscription et récupération). Aucun encaissement n'est réalisé par la Communauté de Communes sur ces forfaits.

L'argent collecté par la vente de ces forfaits par l'ECC est reversé à chacune des régies stations. (Ancelle, 3 Gliss, Orcières Merlette). La Communauté de Communes soutient l'ECC par le versement d'une subvention au titre des subventions aux associations sportives.

Nous restons à votre disposition pour vous apporter plus de renseignements au 04/92/50/00/20.

## **INFORMATIONS FORFAIT INTERSTATION 2020-21**

Suite aux annonces gouvernementales nous indiquant que les remontées mécaniques resteront fermées cette année, nous vous apportons les précisions suivantes pour les enfants titulaires du forfait interstation :

- Les forfaits seront reportés sur la saison 2021-22, dans le cadre de la non-ouverture totale des stations.
- Les cours de ski inclus dans le prix du forfait sont de ce fait annulés.
- Cette année, le forfait interstation donne accès aux pistes de ski nordiques : les titulaires du forfait interstation et sur présentation de celui-ci peuvent aller skier sur l'ensemble des domaines nordiques du Champsaur Valgaudemar (Ancelle, Base de Loisirs Haut Champsaur et Valgaudemar)
- Le forfait interstation peut être aussi utilisé sur les tapis des stations de St Léger et Laye sans aucune incidence sur le report de ce forfait sur l'année suivante.

Pour rappel, le forfait interstation fonctionne comme suit : l'association Equipe Compétition Champsaur (ECC) est la structure qui porte les forfaits. La Communauté de Communes du Champsaur Valgaudemar assure la gestion des forfaits (inscription et récupération). Aucun encaissement n'est réalisé par la Communauté de Communes sur ces forfaits.

L'argent collecté par la vente de ces forfaits par l'ECC est reversé à chacune des régies stations. (Ancelle, 3 Gliss, Orcières Merlette). La Communauté de Communes soutient l'ECC par le versement d'une subvention au titre des subventions aux associations sportives.

Nous restons à votre disposition pour vous apporter plus de renseignements au 04/92/50/00/20.